Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-212202055-20261006-20260610DELIB9-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 06 octobre 2026

Mairie de PLOREC SUR ARGUENON
78 Place Jean Guérin - 22130
Tél : 02.96.83.01.04
mairieplorec@orange.fr

Nombre de Conseillers :

En exercice	10
Présents	10
Votants	10

L'an deux mil vingt-six,
le mardi 06 octobre,
Le Conseil Municipal de Plorec-Sur-Arguenon
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Rose-Marie DANIEL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2026

PRESENTS : DANIEL R.-M., AMOSALA S., SIMEON J., BREXEL J., LE DOUJET C., ROUXEL R., MAITRALAIN F., SAMSON J., CADE A., TULASNE E.

SECRETAIRE DE SEANCE : Florent MAITRALAIN

20260610_DELIB9 Garage mort pour caravane de Mme LE BARON

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21, L. 2241-1 et L. 2242-1
VU le règlement intérieur du camping municipal ;
VU la demande présentée par **Mme LE BARON**, sollicitant l'autorisation de stationner sa caravane dans un garage mort du camping municipal ;

- **CONSIDERANT** la demande de Mme LE BARON tendant à bénéficier, à titre gracieux, de l'occupation d'un garage mort pour le stationnement de sa caravane ;
- **CONSIDERANT** que le garage mort concerné est disponible et que son occupation ne fait pas obstacle au fonctionnement du camping municipal ;
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'autoriser cette occupation temporaire et gracieuse ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

ACCEPTE l'attribution gracieuse d'un garage mort pour la caravane de Mme LE BARON du 12 septembre 2026 au 11 novembre 2026 inclus.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,
Le maire, Rose-Marie DANIEL

MAIRIE DE PLOREC-SUR-ARGUENON (Côtes d'Armor) R.F.